Description des qualifications

M. Hiroshi Fukuda réunit tous les critères établis dans le mandat de la Commission consultative : « Les membres de la Commission sont choisis parmi des personnes éminentes, intéressées et disposées à occuper cette fonction. Ils doivent jouir de la plus haute considération morale, ainsi que de compétences et d'une expérience reconnues en droit pénal ou international ».

[Original: anglais]

Sa carrière en tant que diplomate et juge montre qu'il possède une vaste connaissance et une grande expérience en tant qu'expert à la fois du droit pénal et du droit international. Depuis ses débuts au Ministère des Affaires étrangères en 1960, il a accumulé des connaissances dans le domaine du droit international tout au long de ses 35 ans de carrière en tant que diplomate, au cours desquelles il a été Vice-ministre des affaires étrangères (1993·1995), Ambassadeur du Japon en Malaisie (1990·1993) et directeur général du Bureau des traités (1989-1990).

Après avoir quitté le Ministère, il a été nommé juge de la Cour suprême du Japon en 1995. En tant que juge hautement respecté, il a contribué activement à ce que la justice soit faite en rendant des décisions au cours de son mandat qui a duré dix ans. Depuis qu'il a pris sa retraite de juge, M. Fukuda se consacre à la réalisation de l'État de droit en tant qu'avocat d'un grand cabinet privé d'avocats au Japon, Nishimura et Asahi. Il est membre également de la Commission d'arbitrage du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI).

Sa grande expérience de première main et sa connaissance approfondie du droit pénal et du droit international, et sa longue expérience de collaboration avec des personnes provenant de différentes origines culturelles dans des environnements internationaux sont particulièrement utiles aux travaux de la Commission consultative, comme le montrent les activités de la Commission à ce jour.

Il a été largement reconnu comme étant une personne de la plus haute considération morale. Il est le directeur principal de l'Association japonaise du barreau depuis 2009. En 2007, il s'est vu décerner le Grand Cordon de l'Ordre du Soleil levant.